

■ **POLEMIQUE** - Après l'annulation des élections municipales au Grand-Fougeray

# La réunion publique vire à l'affrontement

■ Pas simple pour Alain David, maire de Grand-Fougeray, de s'expliquer lors de la réunion publique de vendredi dernier qui a réuni près de 200 personnes, soit 18 % des votants du second tour. Leur objectif étant pourtant d'informer les Fulkériens suite à l'annulation des élections municipales par le tribunal administratif de Rennes. Mais, d'emblée, la rencontre s'est transformée en débat houleux.

La liste d'opposition menée par Alain Saurat avait mandaté un huissier de justice, Maître Jean-Claude Rocher de Pipriac. « Nous voulons nous assurer que ce qui va se dire, ce soir, soit conforme aux délibérations et au jugement du tribunal », justifiait Bertrand Malary, élu de l'opposition. Une démarche qui n'a pas séduit le conseil municipal. « C'est un scandale ! La parole des électeurs est confisquée », a ainsi rétorqué Alain David. « Après le dépouillement, nous avons annoncé les résultats sans équivoque. Ce n'est que le mercredi suivant que nous avons appris que la

liste Saurat déposait un recours auprès du tribunal administratif. » Car voilà bien le cœur du problème ! Que s'est-il passé durant les 3/4 d'heures où Alain David et son premier adjoint Patrick Lefranc se sont absentés ? Une fois encore, le maire s'est défendu d'avoir apporté avec lui les documents électoraux. « Nous sommes des êtres humains et, avons parfois besoin de nous absenter, pour nous reposer et autres. » Tour à tour à la tribune, adjoints, conseillers, assesseurs, employés de mairie ont martelé, devant un public mal à l'aise qui n'osait visiblement pas interve-

tes importants dans les instances économiques du pays. » Mais, aujourd'hui le tribunal a tranché, comme l'a rappelé à un moment de la réunion, Bernard Bonnatot, membre de la liste d'opposition. « Vous contestez le jugement et refaites le procès à votre façon. Quand vous dites que le juge n'a rien trouvé d'anormal, c'est faux ! Le juge a bien déclaré que la sincérité des opérations de dépouillement n'a pas été assi-

ré. » Mais, comme il l'a indiqué, Alain David hésite toujours à faire appel. C'est pourtant ce qu'une partie de l'assemblée aurait souhaité. « S'il y a eu une erreur, nous espérons que l'équipe municipale l'accepte. Si elle conteste la décision de justice, alors qu'elle fasse appel, la justice ne se trompera pas deux fois. Et surtout qu'elle arrête de faire peur à la population », protestait à contrecoup une habitante.

Et de poursuivre : « À dire partout qu'il y a eu fraude, vous mettez une belle pagaille dans notre belle commune. Les gens ne vont plus oser regarder. Certains obscuriers importants sont bloqués. Comment voulez-vous que des entrepreneurs nous fassent confiance avec ce qu'ils entendent sur nous ? Et puis, c'est dommage, nous avons obtenu avec la communauté des communes des pos-

## Une liste de 60 témoins

Mais, très vite, la discussion est montée d'un ton. Et la tension s'est accentuée quand Alain David a sorti une liste de noms de 60 citoyens. « Elle a été déposée par la liste Saurat dans le dossier du tribunal en tant que pièce à charge. Ce sont des gens pouvant témoigner qu'ils n'ont vu partir avec Patrick Lefranc. » Une déclaration qui a créé la panique dans une partie du public. « Mais ça ne

■ **JUSTICE** - Le 35, partie civile  
**77 tonnes de déchets dans la nature**

L'école du Style et de la Beauté